



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2023 – 20H
PROCES VERBAL

Présents : MM. GUELOU Hervé, LE CORRE Jean-Yves, JAMIN-KIEFFER Marie, TANGUY Isabelle, LE GALL Erwan, TANGUY Marie-Laure, ROCHE Françoise, LE CALVEZ Michel, PICHOURON Jean-Luc, RIOU Michel, LE GUYADER Sabrina, LE PAGE-DUBOIS Françoise, CHEVENIER Marie, MORVAN Rémi, Séverine CAPRA formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme ROCHE Françoise

Secrétaire de séance : Marie-Laure TANGUY

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Procurations	0

1- Vote des taux d'imposition 2023

Identique à 2022 :

- Taxe foncière bâti : 40.09 %
- Taxe foncière non bâti : 63.49 %
- Taxe d'habitation : 16.71 %

2- Approbation du compte de gestion de la commune

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, Conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de la trésorerie concernant le budget de la commune.

3- Compte administratif et affectation du résultat – budget commune

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2022, et après le retrait de Monsieur Le maire, le conseil, après avoir élu Mr LE CORRE, président de la séance, au vu des documents dressés par Monsieur Le Maire et appuyés de toutes pièces propres à justifier ses propositions, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2022 de la commune.

SECTION de FONCTIONNEMENT : Dépenses : 420 691.05 € Recettes : 609 767.74 €

Soit un **EXCEDENT de FONCTIONNEMENT de CLOTURE de** **+ 189 076.69 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : 456 313.70 € Recettes : 398 863.38 €

Soit un **DEFICIT d'INVESTISSEMENT de CLÔTURE de** **- 57 450.32 €**

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2022 de la Commune, constate qu'il fait apparaître :

- <u>un résultat de fonctionnement de l'an 2022 de</u>	<u>+ 189 076.69 €</u>
• Résultat de l'exercice 2022 :	+ 189 076.69 €
• Résultat reporté 2021 :	

- <u>un résultat d'investissement de l'an 2022 de</u>	<u>- 64 480.08 €</u>
---	----------------------

Reporté au budget primitif 2022 à la ligne 001

• Résultat de l'exercice 2022	- 57 450.32 €
• Résultat reporté 2021 :	<u>- 7029.76 €</u>

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- à l'excédent d'investissement capitalisé (article 1068) :	189 076.69 €
---	---------------------

4- Approbation du Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

en SECTION de FONCTIONNEMENT à la somme de : **548 870 €**

en SECTION d'INVESTISSEMENT à la somme de : **314 261 €**

5- Approbation du compte de gestion de la boulangerie

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 de la trésorerie concernant le budget de la boulangerie.

6- Compte administratif et affectation du résultat 2022 – budget boulangerie.

SECTION de FONCTIONNEMENT : Dépenses : **12 057.48€** Recettes : **11 947.50€**

Soit un DEFICIT de FONCTIONNEMENT de CLOTURE de - 109.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses : **33 199.96 €** Recettes : **35 889.73 €**

Soit un EXCEDENT d'INVESTISSEMENT de CLOTURE de + 2 689.77 €

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2022 de la boulangerie, constate qu'il fait apparaître :

- <u>un résultat de fonctionnement de l'an 2022 de</u>	<u>- 109.98 €</u>
• Résultat de l'exercice 2022 :	- 109.98 €
• Résultat reporté 2021 :	0.00€

- un résultat d'investissement de l'an 2022 de	+ 2 188.84 €
Reporté au budget primitif 2023 à la ligne 001	
• Résultat de l'exercice 2022	+ 2 689.77€
• Résultat reporté 2021 :	- 500.93 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

- Report du déficit en fonctionnement (D 002) :	109.98 €
---	----------

11-Approbation du Budget primitif 2023 – budget boulangerie

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2023, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

en SECTION de FONCTIONNEMENT à la somme de : 15 819.00 €

en SECTION d'INVESTISSEMENT à la somme de : 9 719.84 €

La séance est levée à 19h20.

Le Maire,

H. GUELOU



[Handwritten signature in blue ink]